



Critère 1.4 Le Permis AM Option Voiturette

Une solution de mobilité accessible dès 14 ans !

Objectif du Permis AM Option Voiturette :

- **L'objectif du Permis AM option voiturette** : permettre aux jeunes à partir de 14 ans de conduire un quadricycle léger à moteur (voiturette), en leur offrant une **formation complète en matière de sécurité routière**
- Sensibilisation aux comportements responsables et aux risques de la conduite.

Pourquoi opter pour le permis AM option voiturette ?

- Indépendance et liberté : Vous pourrez vous déplacer sans avoir à dépendre des transports en commun ou d'autres personnes.
- Formation à la sécurité routière : Vous apprendrez à anticiper les dangers et à adopter des comportements responsables.
- Mobilité pratique et sûre : Les voiturettes sont faciles à conduire et adaptées pour les trajets locaux, que ce soit pour aller à l'école, chez des amis ou pour les loisirs.

En choisissant le permis AM option voiturette, vous démarrez une aventure de conduite en toute sécurité et autonomie, avec une formation encadrée et adaptée pour de jeunes conducteurs !



Programme de Formation pour le Permis AM Option Voiturette

Phase 1 : Formation Théorique (1 jour, 2 heures minimum)

- Initiation à la sécurité routière : Présentation des règles de base de la circulation, des panneaux de signalisation et des priorités.
- Comportement responsable sur la route : Sensibilisation aux risques liés à l'alcool, aux drogues, aux distractions, et aux conditions climatiques.
- Réflexion sur la mobilité et le partage de la route : Notions de respect et de vigilance envers les autres usagers, notamment les piétons et les cyclistes.

Phase 2 : Formation Pratique (6 heures minimum)

- Prise en main de la voiture : Apprentissage des commandes, réglages de sécurité (siège, rétroviseurs) et démarrage en douceur.
- Manœuvres de base en zone protégée : Initiation aux manœuvres simples (marche avant, marche arrière, freinage d'urgence), à vitesse lente et en toute sécurité.
- Conduite en situation réelle:
 - Conduite en ville : Apprentissage des priorités, gestion des intersections, et respect des limitations de vitesse.
 - Conduite en zone rurale ou sur route de campagne : Pratique de l'anticipation des virages et de la gestion des autres véhicules.
- Évaluation des compétences acquises : Le formateur évalue la maîtrise du véhicule et la sécurité du candidat en situation de conduite.

Phase 3 : Bilan et Sensibilisation

- Retour d'expérience : Discussion sur le ressenti du candidat, ses points forts et les aspects à améliorer.
- Conseils de conduite responsable : Rappels sur les comportements sécuritaires et les bonnes pratiques pour assurer une conduite sereine et respectueuse.
- Délivrance de l'attestation de formation : À la fin de la formation, l'auto-école délivre une attestation qui permet de faire la demande officielle du permis AM option voiturette.

Objectifs à Atteindre :

1. **Maîtriser les bases de la conduite d'une voiturette** : Savoir démarrer, arrêter, et manœuvrer en toute sécurité, y compris dans des situations de circulation simples.
2. **Assimiler les règles de circulation et de sécurité routière** : Connaître les règles de priorité, les panneaux de signalisation, et les comportements à adopter en fonction des situations rencontrées.
3. **Développer une conduite préventive** : Apprendre à anticiper les dangers, adapter son allure, et respecter les distances de sécurité.
4. **Sensibiliser aux risques liés à la route** : Comprendre l'importance de la vigilance et les effets de substances telles que l'alcool, les drogues, et les distractions au volant.
5. **Adopter un comportement respectueux et citoyen** : S'engager à respecter les autres usagers, particulièrement les piétons et les cyclistes, et contribuer à la sécurité collective.

Le Permis AM option voiturette vise ainsi à former des jeunes conducteurs responsables, autonomes et capables de se déplacer en toute sécurité, tout en leur inculquant les valeurs essentielles pour une conduite citoyenne et sécurisée.